



## Renoncer à une succession 1 an après la mort de mon père

Par **drin**, le **07/05/2010** à **14:08**

Bonjour  
Mon père est décédé le 31 mai 2009, voilà presque 1an.  
Ma mère était séparée de mon père depuis plus de 17 ans mais non divorcée. Donc à sa mort elle est devenue sa veuve mais ne sachant rien sur ses comptes bancaires ou autre. Ils avaient seulement en commun une maison inhabitée et sans valeur (20000€ et encore). Moi je n'avais plus de contact avec mon père. Dès sa mort mon frère s'est enlevé de la succession. Ma mère et moi avons jusqu'à ce jour laisser le dossier entre les mains du notaire. Mais à ce jour rien n'est fait, on a entendu parlé de passifs mais rien de très clair et impossible d'avoir le notaire au tél.   
J'aimerais savoir s'il est toujours possible 1 an après de renoncer à la succession pour ma mère et moi.  
En vous remerciant pour vos réponses.